

Attentes et préoccupations du COPA et de la COGECA pour les négociations à l'OMC

A la veille de la conférence ministérielle de Hong Kong, le Comité des Organisations Professionnelles Agricoles de l'UE (COPA) et la Confédération Générale des Coopératives Agricoles de l'UE (COGECA) ont précisé leurs attentes sur les différents points devant être abordés aux cours des négociations. Ils font également part de leurs préoccupations sur les impacts de l'offre européenne (*en italique nos commentaires*).

Position du COPA et de la COGECA

Le COPA-COGECA met des conditions aux différentes mesures proposées par l'Union européenne :

- **Sur le volet concurrence à l'exportation** : Le COPA-COGECA rappelle que la négociation doit déboucher sur un « parallélisme » de traitement entre le retrait des restitutions européennes et la réduction de toutes formes de soutien à l'exportation (crédits à l'exportation, entreprises commerciales d'Etat, aide alimentaire). De plus, la période de suppression des restitutions doit être longue, flexible et identiques pour les différents partenaires commerciaux.
- **Sur le soutien interne** : En contrepartie de l'offre faite par l'UE (- 70 % de boîte orange pour elle-même), les paiements découplés doivent entrer dans la boîte verte. Pour la boîte bleue, des mesures claires doivent être définies afin de limiter les paiements anticycliques américains.
- **Sur l'accès au marché** : Le COPA-COGECA insiste sur des outils permettant une flexibilité de traitements à l'intérieur des bandes, au travers des produits sensibles et de la clause de sauvegarde spéciale agricole (SGS).

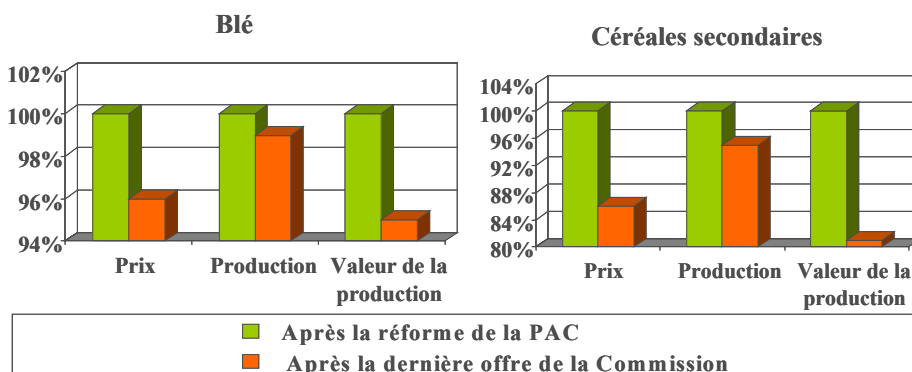
Le COPA et la COGECA souhaitent que les préoccupations non commerciales soient prises en compte dans les négociations, les normes relatives à la sécurité alimentaire, à l'environnement... occasionnant des coûts supplémentaires.

Préoccupations du COPA-COGECA par secteur

Les graphiques présentés ci-dessous proviennent d'un diaporama du COPA-COGECA, s'appuyant sur des chiffres de la Commission européenne. Nous ne disposons pas des sources. Les chiffres sont donc sous la responsabilité de leurs auteurs. Ils permettent d'apprécier l'impact de la dernière offre européenne à l'OMC à partir d'un scénario de référence correspondant à l'application complète de la réforme de la PAC à horizon 2014. Les critères analysés sont : les prix moyens intérieurs de différents produits, la quantité produite et la valeur de la production. En terme de résultats, l'offre européenne conduit à des prix sur le marché européen inférieur au niveau d'arrivée après la réforme de Luxembourg.

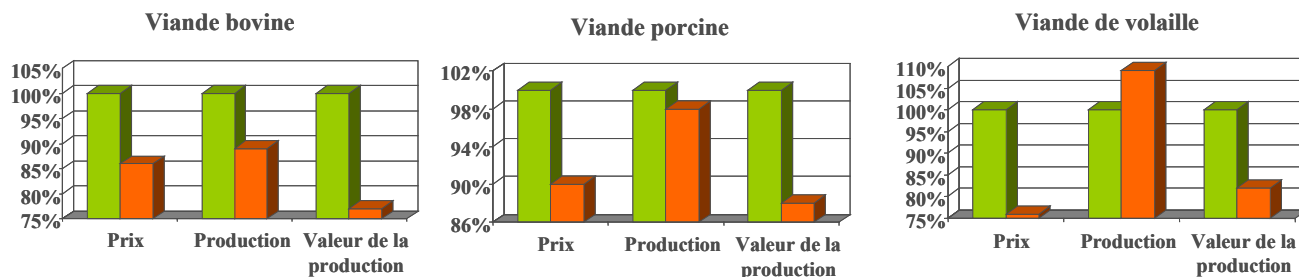
Secteur des cultures : concurrence accrue sur le marché communautaire

L'offre européenne implique une baisse des prix des céréales au-dessous du prix d'intervention actuel, les céréales secondaires étant les plus vulnérables, en particulier le maïs. Une réduction de 50 % des droits de douanes pourrait se traduire par des importations massives de maïs sur le marché de l'UE vers l'alimentation animale.



Pour le COPA-COGECA, la clause de sauvegarde doit être maintenue pour le secteur céréalier afin d'agir lorsque les taux de change ont des effets défavorables.

Secteur de la viande : vers une dépendance alimentaire de l'UE ?



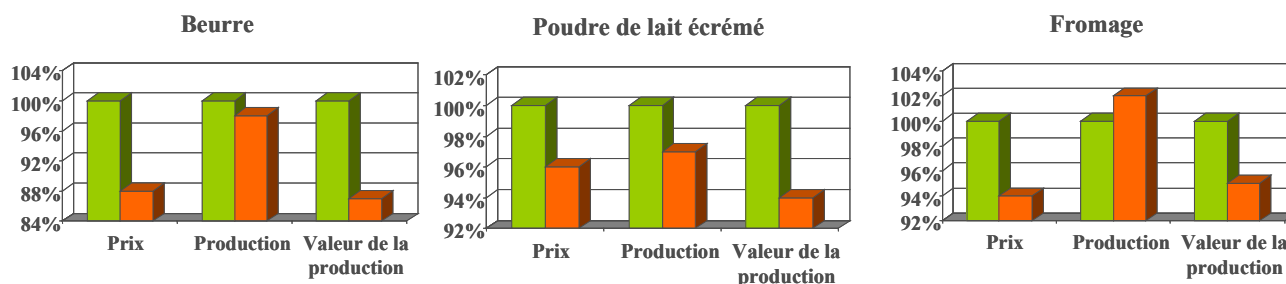
La diminution des droits de douane entraîne une baisse importante des prix de la viande concurrencée par des importations croissantes. La viande bovine risque de souffrir de la concurrence des importations en provenance d'Amérique du Sud et du Brésil, avec des prix de 40 % inférieurs d'après le COPA-COGECA.

La viande de porc enregistre un recul de 10 % du prix, s'alignant sur le prix des importations provenant d'Amérique du Nord. Pour le COPA-COGECA, la baisse du prix du porc risque d'être deux fois plus importante en considérant des importations provenant du Brésil.

Pour le secteur de la volaille, la baisse des prix semble profiter à la production en volume, probablement par une augmentation des exportations. Pour le COPA-COGECA, la baisse des prix, appréciée par la Commission, ne pourra être supportée par les exploitations, et conduira au recul de la production. Ceci aura ensuite un impact sur le secteur des céréales.

La proposition européenne n'est pas acceptable pour le COPA-COGECA et les impacts sont sous-estimés. Pour l'ensemble des producteurs européens, les coûts de production ne sont pas compressibles compte tenu des normes à respecter. Les « préoccupations non commerciales » doivent être prises en compte.

Secteur laitier : réorientation de l'offre vers le marché intérieur



Les baisses de prix sont plus marquées que celles découlant de la réforme de la PAC. Ce constat pose le problème de la compatibilité de l'offre européenne avec la réforme.

La baisse des prix est le résultat de l'effet conjugué de la suppression des restitutions à l'exportation, se traduisant par une hausse de l'offre sur le marché intérieur, et de la baisse des droits de douanes (de 60 %), entraînant une augmentation des importations. Pour le COPA-COGECA, la gestion de la suppression des restitutions à l'exportation doit aller de pair avec le maintien des quotas jusqu'en 2014/2015, pour ne pas perturber le marché *en générant des stocks*.

Sur l'accès au marché, l'introduction de contingents tarifaires (CT) risque de plus déstabiliser le marché de l'UE qu'une réduction des tarifs. Le beurre doit être considéré comme produit sensible, en fonction de l'augmentation retenue des CT. Pour la clause de sauvegarde sur le plan des prix, elle doit être accessible à tous les produits laitiers, afin de répondre à des situations de marché mondial bas.

Seule la production de fromage se développe en volume. *La fin des restitutions ne semble pas pénaliser les exportations. La baisse des prix permet leur croissance, rendant le fromage français plus attractif.*